

DECISION MUNICIPALE N°2023_51

OBJET : DRH /SERVICE FORMATION – PRESTATION RELATIVE AU SUIVI D'UNE FORMATION ELU « PRISE DE PAROLE EN PUBLIC », EN DATE DU 27 AVRIL 2023, A INTERVENIR AVEC LA S.A.S « PLACE DE LA REPUBLIQUE - ELU FORMATION »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU les articles 27 et 30 du Décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,

VU la Loi n°2007-209 en date du 19 février 2007 relative à la formation dans la fonction publique territoriale,

VU la Loi n°2021-771 en date du 17 juin 2021 relative à la formation des élus locaux,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de former un élu à la prise de parole en public,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l'offre de la S.A.S « Place de la république – Elu formation » apparaît comme celle répondant le mieux au besoin de la Commune ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Inscrire un élu de la Commune à la formation intitulée « Prise de parole en public » dispensée par la S.A.S « Place de la république – Elu formation », représentée par Alexandre HUAU-ARMANI, en sa qualité de Président, sise 33 rue de Jemmapes - 59800 LILLE.

Article 2 :

Préciser que la formation de l'élu se déroulera en distanciel en date du 27 avril 2023.

Article 3 :

S'acquitter du montant de la formation établi à **396 € T.T.C.** (Trois cent quatre-vingt-seize euros Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif à l'issue de la prestation, sur présentation via le Portail Chorus Pro d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 4 :

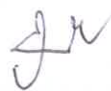
Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6184 du Budget Communal.

Article 5 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** aux registres des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 20/04/2023

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 22/04/2023
Publié(e) le : 22/04/2023
Exécutoire le : 22/04/2023

DEVIS



Place de la République SAS - Élu Formation

Organisme de formation des élus agréé par l'Etat

33 rue de Jemmapes
59800 LILLE

Ville de Pierrelaye
42 bis Victor Hugo
95480 Pierrelaye

DEVIS n°EF-000010

Lille, le 13 avril 2023,

Formation pour les élus locaux

DESCRIPTION	DUREE	DATE DE FORMATION	QTE	PRIX UNIT. HT	TVA	TOTAL TTC
Formation à distance La prise de parole en public	4h00	27/04/2023	1	330	20 %	66 € 396€

TOTAL HT	330 €
TVA 20 %	66 €
TOTAL TTC	396 €

Mode de règlement : Virement bancaire
Conditions de règlement : A réception de facture
Devis valable 30 jours à réception.

Signature du client le 20/04/2023
Précédée de la mention « Bon pour accord »

« Bon pour accord »
N. Vallade, Maire



Dans l'attente de votre retour, nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures,

Alexandre HUAU-ARMANI
Président

Contact :

✉ Alexandre HUAU-ARMANI
✉ direction@eluformation.fr
☎ 09 85 03 01 36

Place de la République Élu Formation

SAS au capital de 30 000 €
Formation continue d'adultes (8559A)
Déclaration d'activité n° 32591105559
Siret : 892 385 949 00011
TVA : FR54892385949
RCS Lille Métropole (59)